

Compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2010

Et commentaires de la liste Agir

Trois points sont à l'ordre du jour :

1. maison d'enfants à caractère thermal et sanitaire ;
2. convention financière pour la garantie des prêts et aide à la construction neuve de logements locatifs aidés pour l'opération « chemin Saint Vincent » ;
3. personnel territorial ;
4. questions diverses.

1/ Maison d'enfants à caractère thermal et sanitaire

Les choses pressent car l'obligation d'ouverture est donnée pour début 2012 ; la façon la plus rapide de respecter les délais est de formaliser un bail à construction.

Un opérateur public ou privé, ici la Société d'Aménagement de la Savoie, réalise le projet et reste propriétaire jusqu'à la fin du bail, ensuite la commune devient elle même propriétaire.

Les exploitants devront régler des loyers, la commune donne le terrain et apporte les subventions du Conseil général de la Savoie et du Conseil régional mais pour boucler le projet financier, il est fort probable que la commune soit dans l'obligation de financer la différence.

Nos questions porteront sur les nombreuses interrogations : la durée du bail, le financement complémentaire, les parcelles qui ne sont pas toutes acquises.

Les éléments sont très flous, seule une approximation du financement est projetée : 4 200 000 € de budget et 880 000 € de subventions ; il resterait reste 500 000 € environ à la charge de la commune pour baisser le loyer et le rendre acceptable par l'exploitant de la maison d'enfants à caractère thermal et sanitaire.

Nous ne pouvons que soutenir ce projet car, à notre avis, l'avenir de la station thermale en dépend ; mais nous faisons remarquer qu'une fois de plus on nous demande de voter sur des éléments bien obscurs. Nous votons la délibération laquelle autorise le maire à poursuivre la réflexion.

2/ Convention financière pour la garantie des prêts et aide à la construction neuve de logements locatifs aidés pour l'opération « chemin St Vincent ».

L'opération est entre les mains d'un opérateur haut savoyard : la SARL Le Cottage qui délègue la construction de l'immeuble à option locative à un organisme HLM nommé HALPADES lui aussi haut savoyard ; donc la commune doit se porter garante pour l'emprunt de la HALPADES. Le Conseil Général et Chambéry métropole se portent garants pour les offices savoyards. Il nous est dit qu'une trentaine de logements sociaux doivent être construits, en majorité des T2 et T3, selon les exigences du PLH.

Notre souci principal pour cette installation concerne les voies d'accès et nous renouvelons nos remarques portées à l'enquête publique au moment de sa réalisation.

3/ Personnel territorial.

Suite au départ à la retraite de Mr Ayet, la commune a recruté un ingénieur territorial qui sera à même de suivre les travaux du centre ville ; d'autre part il nous est proposé une nouvelle organisation pour pallier au congé maternité de la directrice de la halte garderie.

Avant de passer aux questions diverses le Maire veut introduire un nouveau sujet à l'ordre du jour, relatif à la composition de la Commission appel d'offres.

Suite au départ de Maurice Meunier, le conseil municipal avait voté son remplacement par Béatrice Faure. Toutefois, un courrier officiel de la Préfecture arrivé en mairie le 3 septembre, expliquait que légalement ce n'était pas ainsi et que deux choix s'offraient à nous.

La nomination du suppléant de Mr Meunier soit Bruno Forest.

La désignation de nouveaux candidats et leur élection par le conseil municipal.

Béatrice Faure fut prévenue la veille du conseil municipal et les 4 autres conseillers AGIR autour de la table du conseil en attendant le début de celui-ci.

Nous refuserons de discuter de ce point, lequel n'a pas été inscrit à l'ordre du jour malgré le fait que le courrier soit arrivé en mairie le 3 septembre et la réunion du conseil municipal le 16 septembre : près de deux semaines pour nous informer et inscrire ce sujet à l'ordre du jour ! Celui-ci nous demande réflexion et même peut être un vote ; impossible donc puisque le sujet n'était pas à l'ordre du jour.

Par ce refus, plus que légitime, nous déclenchons les invectives d'une bonne partie des conseillers majoritaires, en nommant même notre intervenant de « procédurier » ; menaçant d'arrêter ici le conseil municipal puisque aucune question diverse ne pouvait par notre faute être débattue ; et c'est avec beaucoup de difficultés que la commission environnement en la personne de Jacques Ferraris fera des propositions de budget pour des panneaux prévus pour un circuit patrimonial autour de et dans Challes ainsi qu'un état des réflexions menées au sein de la commission.

4/ Questions diverses.

Voir ci-dessus.